

Déclaration du Canada

Vingt-et-unième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Décembre 2022

Monsieur le Vice-Président,

Depuis 20 ans, l'appui de la Cour dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves s'est avéré indiscutable. À la lumière du nombre croissant de défis auxquels le système mondial est confronté, l'importance de son rôle pour l'avenir nous semble tout aussi évident. La Cour constitue l'un des piliers de l'ordre international fondé sur des règles, et le Canada salue les efforts constants qu'elle déploie pour renforcer le respect de la primauté du droit et garantir justice aux victimes.

Au cours de la dernière année, la Cour a atteint un nouveau sommet dans ses activités judiciaires et ses poursuites, à savoir cinq procès et dix-sept enquêtes en cours. Parmi les enquêtes les plus récentes figure celle sur la situation en Ukraine, qui a vu un nombre sans précédent de 43 États parties, dont le Canada, déférer la situation au Procureur en raison de l'escalade de la crise en Ukraine causée par l'invasion illégale de la Russie.

Tout en saluant le travail continu de la Cour pour remplir son rôle essentiel consistant à faire rendre des comptes aux responsables des crimes internationaux les plus graves et à rendre justice aux victimes, nous notons toutefois qu'un accès égal à la justice pour toutes les victimes ne peut être réalisé sans la ratification universelle et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome au niveau national. Pour combler ce vide, nous réitérons notre appel à tous les États non parties à ratifier le Statut de Rome, afin de renforcer la justice pénale internationale, de lutter contre l'impunité et de dissuader les auteurs de futurs crimes, permettant ainsi aux victimes qui échappent actuellement à la protection de la Cour d'obtenir justice.

Dans le même ordre d'idées, le Canada demeure préoccupé par les 14 mandats d'arrêt qui n'ont toujours pas été exécutés. Nous réitérons donc notre appel aux États afin qu'ils coopèrent et permettent l'exécution de ces mandats, de sorte que la Cour puisse remplir son mandat et assurer une responsabilisation exhaustive, tout en respectant le droit à un procès équitable.

Monsieur le Vice-Président,

Alors que nous bénéficions d'un regain d'attention à l'égard du rôle essentiel de la Cour et d'un appui en faveur de la responsabilisation, nous devons profiter de cet élan pour permettre à la Cour de s'acquitter de son mandat de façon efficace et cohérente. Malheureusement, la capacité de la Cour à remplir ce mandat est entravée

lorsque les États parties ne versent pas leur contribution dans leur intégralité et sans délai. En effet, les problèmes persistants de liquidités de la Cour ne peuvent être résolus adéquatement sans le paiement intégral et approprié des contributions des États parties qui sont actuellement en retard. Une hausse substantielle du budget cette année pourrait entraîner une nouvelle détérioration de cette situation. Il est donc de plus en plus nécessaire et urgent de remédier au problème de liquidités de la Cour. Nous appelons les États ayant des arriérés à s'en acquitter conformément à leurs obligations en vertu du Statut de Rome.

Pour aider à combler le déficit budgétaire de la Cour et lui permettre de poursuivre ses activités, le Canada a encore versé à l'avance, pour la troisième année consécutive, la majeure partie de sa quote-part à la Cour pour l'année à venir. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une solution durable pour assurer le bon fonctionnement de la Cour. Le Canada a en outre été heureux de fournir des contributions volontaires pour soutenir les efforts de la Cour cette année, notamment en augmentant ses déploiements de trois à dix policiers et en versant deux millions de dollars au Fonds au profit des victimes de la CPI pour enquêter sur les crimes sexuels et sexistes et les crimes contre les enfants. Cependant, s'appuyer sur l'octroi de contributions volontaires pour financer des activités qui devraient être incluses dans le budget régulier n'est pas non plus viable, même si elles témoignent d'un solide engagement en faveur de la justice.

Dans le but d'assurer la viabilité à plus long terme de la Cour, le Canada continuera d'appuyer les discussions sur la base des recommandations formulées dans le rapport de l'examen par les experts indépendants sur les moyens de renforcer le fonctionnement de la Cour et son efficacité à rendre la justice. Il est important que ces discussions portent sur les moyens de renforcer davantage la capacité de la Cour à allouer ses ressources de façon efficiente et efficace, et d'inciter les États à verser leur contribution à temps et en totalité.

Monsieur le Vice-Président,

Nous sommes heureux de constater une plus grande diversité au sein de la Cour, et que les efforts se poursuivent en ce sens avec le lancement de la stratégie sur l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail de la Cour pénale internationale. La récente élection de M^{me} Nazhat Shameem Khan et de M. Mame Mandiaye Niang en tant que procureurs adjoints est un pas positif qui reflète la diversité géographique, de genres et des principaux systèmes juridiques du monde, renforçant ainsi le fonctionnement de la Cour. Nous espérons que l'élection prochaine du greffier continuera dans cette voie.

Il convient de souligner que le travail du Fonds au profit des victimes a également atteint un niveau d'activité sans précédent, avec la mise en œuvre de procédures de réparation dans cinq affaires; tentant de réparer les préjudices subis par 3 000 victimes; et vingt projets d'assistance en cours, bénéficiant directement à près de

cent mille personnes. Le Canada est fier de soutenir le travail du Fonds au Mali par une contribution de quatre millions de dollars.

Enfin, nous souhaitons profiter de cette occasion pour souligner l'importance d'appuyer ceux qui veillent au respect de l'obligation de rendre des comptes, ainsi qu'à la promotion et à la protection universelle des droits de la personne. Nous saluons le rôle essentiel des organisations de la société civile, car nous bénéficions tous de leur précieuse collaboration pour sensibiliser la population mondiale au rôle de la CPI, soutenant ainsi le travail de la Cour et contribuant à rendre justice aux victimes.

Au nom du gouvernement du Canada, permettez-moi de reconnaître et d'exprimer notre profonde gratitude envers M. Peter Lewis pour ses années de leadership en tant que Greffier de la Cour.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.